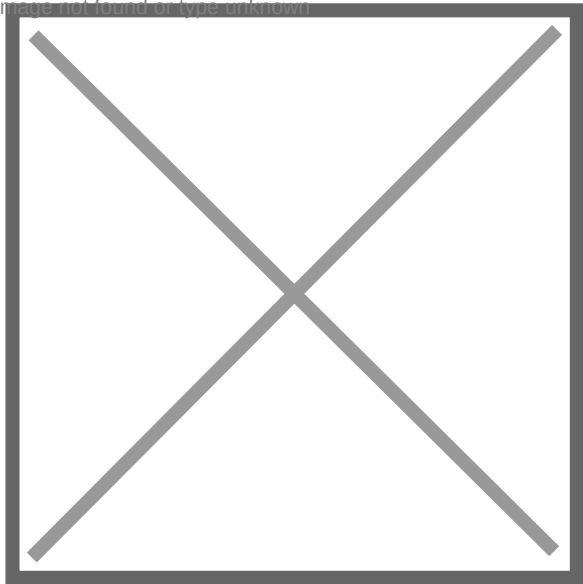


Image not found or type unknown



Duree de preavis de conge pour changement de situation

Par **tahiti**, le **10/09/2010** à **09:33**

Bonjour, quand j'ai signé mon bail les revenus pris en compte étaient les suivants: salaire de mon conjoint et pour moi mes droits aux assedics mais avec une promesse d'embauche future. j'ai effectivement été embauchée mais 6 mois plus tard j'ai été licenciée. me voilà donc sans emploi et mes droits aux assedics s'arrêtant dans 2 mois. cette nouvelle situation me donne-t-elle droit à une réduction de préavis ramenée à un mois??? je signale que depuis mon conjoint est à la retraite et qui lui aussi avait une promesse d'embauche mais qui ne s'est pas concrétisée. le fait d'avoir un emploi futur pour ma part a bien été notifié sur la fiche de renseignements. d'avance je vous remercie